

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 11 mai 2020** à compter de **20 h 21**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

La présente séance se fait à huis clos en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des services sociaux, Mme Danielle McCann. Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus de deux mètres de distance.

Comme la présente séance se fait à huis clos, elle est enregistrée par la directrice générale et secrétaire-trésorière. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 20 avril 2020

2. CORRESPONDANCE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2020
- 4.2 Dépôt et adoption du rapport financier 2019
- 4.3 Détermination des services essentiels municipaux et réouverture des bâtiments municipaux aux visiteurs
- 4.4 Ratification et approbation du changement de la date de la séance ordinaire du mois de mai 2020
- 4.5 Autorisation d'achat de masques jetables et installation du matériel de protection pour limiter la propagation de la COVID-19
- 4.6 Nomination d'un maire-suppléant pour les trois prochains mois
- 4.7 Demande d'ajout d'un deuxième signataire pour les transactions payées en ligne sur Accès D
- 4.8 Demande d'appui de la Fondation de l'Ermitage

- 4.9 Demande d'appui du Parc Linéaire
- 4.10 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Samuel
- 4.11 Demande de révision à la Ville de Victoriaville concernant la quote-part loisir et culture pour l'année 2020
- 4.12 Renouvellement 2020 des licences du logiciel municipal

5. LÉGISLATION

- 5.1 Adoption du règlement 067-2020 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Marcoux
- 5.2 Adoption du règlement 068-2020 modifiant le règlement 064-2020 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020
- 5.3 Avis de motion du règlement 069-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Adoption du rapport d'activités 2019 à présenter au ministère de la Sécurité publique

7. TRANSPORT - VOIRIE

- 7.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le scellement des fissures routières
- 7.2 Autorisation de dépense pour l'épandage de calcium dans le Rang 6 au 7
- 7.3 Mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour le remplacement du ponceau dans le Petit 9^e rang
- 7.4 Résolution pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2019

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Mise à jour du plan d'intervention et de l'étude de drainage dans le cadre de la TECQ
- 8.2 Mise à jour de la Programmation TECQ 2019-2023
- 8.3 Résolution relative à la norme du passif au titre des sites contaminés

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois d'avril 2020
- 9.2 Autorisation de faire effectuer les nouveaux certificats de localisation du 3, rue Marie-Madeleine et du 4, rue Marie-Rose suite au projet de sentier piétonnier

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-05-565

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-566

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 20 avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 20 avril 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de question du public.

2020-05-567

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 11 pages et totalisant un montant de **699 237,02 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mars 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **699 237,02 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyé par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et 30 avril 2020 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-568

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier 2019 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska aux membres du conseil par M. Pascal Allaire de la firme comptable Groupe RDL sncrl ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le rapport financier 2019 soit adopté, tel que déposé.

QUE le conseil autorise, par la présente, la transmission dudit rapport financier aux instances gouvernementales qui l'exigent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-569

DÉTERMINATION DES SERVICES ESSENTIELS MUNICIPAUX ET RÉOUVERTURE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AUX VISITEURS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a demandé la fermeture de tous les établissements et entreprises non essentiels afin de limiter la propagation de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale ont décidé de fermer le bureau municipal et le garage municipal aux visiteurs depuis la mi-mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les rassemblements sont toujours interdits en date d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent déterminer les services essentiels municipaux afin d'être autorisés à ouvrir ses bâtiments municipaux aux visiteurs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil détermine que les trois départements du bureau municipal sont considérés comme des services essentiels, soit la réception, l'urbanisme et la direction générale et que les visiteurs sont autorisés sur les heures normales d'ouverture.

QUE les séances du conseil se tiennent à huis clos, conformément aux décrets en vigueur, et ce jusqu'à nouvel ordre des autorités gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-570

RATIFICATION ET APPROBATION DU CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE MAI 2020

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE les membres du conseil ratifient et approuvent le report de la séance ordinaire du 4 mai au 11 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-571

AUTORISATION D'ACHAT DE MASQUES JETABLES ET INSTALLATION DU MATÉRIEL DE PROTECTION POUR LIMITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat de masques jetables pour les visiteurs et les employés municipaux.

QUE le conseil approuve l'achat à la Vitrierie ML d'une vitre de protection au comptoir de la réception pour un montant de 700 \$, taxes en sus, et d'un panneau de protection pour le bureau de l'urbaniste pour un montant de 150 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-572

NOMINATION D'UN MAIRE-SUPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseiller Bertrand Martineau soit nommé maire-suppléant pour les trois prochains mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-573

DEMANDE D'AJOUT D'UN DEUXIÈME SIGNATAIRE POUR LES TRANSACTIONS PAYÉES EN LIGNE SUR ACCÈS D

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de factures des fournisseurs sont payées en ligne sur le compte Accès D de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière demande au conseil municipal de désigner un membre du conseil responsable de cosigner avec elle les transactions effectuées sur Accès D ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil désigne la conseillère Dominique Blanchette à titre de cosignataire, avec Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour les transactions effectuées sur Accès D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-574

DEMANDE D'APPUI DE LA FONDATION DE L'ERMITAGE

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE, suite à la demande d'appui financier de la Fondation de l'Ermitage, le conseil octroie un appui financier de 200 \$ à cet organisme pour l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-575

DEMANDE D'APPUI DU PARC LINÉAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'appui pour la carte vélo 2020 et des panneaux signalétiques du Parc linéaire des Bois-Francis ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des conseillers mentionnent qu'un panneau signalétique sur la piste cyclable apporterait une belle visibilité à la municipalité ;

Un vote est demandé pour le présent point. Cinq conseillers votent pour la résolution. M. Bertrand Martineau vote contre.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil procède à l'acquisition d'un panneau signalétique à être installé sur la piste cyclable à l'intersection de la rue Gamache et de l'avenue Pie X (côté nord de l'avenue Pie X) ;

QUE le conseil approuve la dépense de 350 \$ pour l'acquisition dudit panneau ainsi que le frais annuel de 275 \$ pour les années suivantes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2020-05-576

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui et de participation pour le projet des Jardins auto-fertiles de la Municipalité de Saint-Samuel ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé le projet et l'ont trouvé très intéressant et soulignent que l'initiative était louable ;

CONSIDÉRANT QUE, cependant, l'apport municipal demandé consistait notamment à fournir de 5 à 10 bénévoles pendant quelques jours ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska vit, depuis plusieurs années, des difficultés à recruter des bénévoles dans son milieu pour les initiatives et projets locaux ;

CONSIDÉRANT QUE les rassemblements de plusieurs personnes au même endroit sont aussi difficiles à coordonner en raison des mesures de distanciation physique à respecter suite à la pandémie de la COVID-19 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil félicite l'initiative de la Municipalité de Saint-Samuel pour son projet des jardins auto-fertiles.

QUE le conseil ne puisse cependant participer audit projet, surtout en raison du manque de bénévoles sur son territoire et des ressources humaines très limitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-577

DEMANDE DE RÉVISION À LA VILLE DE VICTORIAVILLE CONCERNANT LA QUOTE-PART LOISIR ET CULTURE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, les services des loisirs et de la culture de la Ville de Victoriaville ont été dans l'obligation de suspendre leurs services et activités ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska doit verser un montant de 986 426,12 \$ (taxes incluses) à la Ville de Victoriaville pour l'année 2020, conformément à l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE, pendant la période de suspension des services et activités, les citoyens de Saint-Christophe d'Arthabaska n'ont pas accès aux services, tout comme ceux de la Ville de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska considèrent que les dépenses du département des loisirs et de la culture de la Ville de Victoriaville pendant cette suspension de services et activités ont diminué, notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et des salaires ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska demande à la Ville de Victoriaville de revoir exceptionnellement le montant à verser pour l'année 2020 pour l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture en raison de l'arrêt des services et activités suite à la pandémie de la COVID-19.

QUE le conseil municipal demande à la Ville de Victoriaville d'appliquer la réduction potentielle sur le deuxième versement de la quote-part prévu le 1^{er} septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-578

RENOUVELLEMENT 2020 DES LICENCES DU LOGICIEL MUNICIPAL

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyé par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise le renouvellement des licences du logiciel municipal Sygem, pour un montant de **5 750 \$**, taxes en sus, payable à l'entreprise Infotech.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-579

ADOPTION DU RÈGLEMENT 067-2020 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU MARCOUX

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Simon Arsenault a donné un avis de motion pour le règlement 067-2020 lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Simon Arsenault a déposé et présenté le projet de règlement 067-2020 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Marcoux ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 067-2020 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cours d'eau Marcoux, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-580

ADOPTION DU RÈGLEMENT 068-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 064-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Johanne Therrien a donné un avis de motion pour le règlement 068-2020 lors de la séance ordinaire du 20 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Johanne Therrien a déposé et présenté le projet de règlement 068-2020 modifiant le règlement 064-2020 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

Le 11 mai 2020

QUE le conseil adopte le règlement 068-2020 modifiant le règlement 064-2020 décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 069-2020 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

AVIS DE MOTION est donné par Bertrand Martineau à l'effet que le projet de règlement 069-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux sera adopté à une séance ultérieure.

2020-05-581

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 À PRÉSENTER AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009 ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-582

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE SCHELLEMENT DES FISSURES ROUTIÈRES

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres pour le scellement des fissures routières pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-583

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ÉPANDAGE DE CALCIUM DANS LE RANG 6 AU 7

Sur proposition la conseillère Johanne Therrien
Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil autorise les dépenses relatives à l'épandage du calcium (abat-poussière) dans le rang 6 au 7 :

- 1 797\$, taxes en sus, pour le Calcium (Sel Warwick)
- Approximativement 650 \$ pour les passages de la niveleuse (Municipalité de Saint-Norbert d'Arthabaska)
- 550 \$, taxes en sus, pour l'épandage (Ferme Désirée)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-584

MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU DANS LE PETIT 9E RANG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un processus d'appel de soumissions sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de remplacement d'un ponceau dans le Petit 9^e rang ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyé par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil octroie le mandat de contrôle qualitatif des matériaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Englobe, pour un montant de 10 177 \$, taxes en sus.

QUE ces frais soient ajoutés dans la programmation de la TECQ 2019-2023, section 20 % discrétionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-585

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 94 327 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-586

**MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION ET DE L'ÉTUDE DE DRAINAGE
DANS LE CADRE DE LA TECQ**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un plan d'intervention sommaire du réseau aqueduc et du réseau pluvial de la municipalité dans le cadre du programme de subvention TECQ 2019-2013 ;

CONSIDÉRANT la problématique déjà connue en lien avec le drainage du secteur de la 5^e avenue ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la problématique de drainage du secteur de la 5^e avenue doit être terminée et intégrée au plan d'intervention sommaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyé par la conseillère Dominique Blanchette

QUE le conseil approuve l'offre de services d'EXP afin de compléter le plan d'intervention sommaire du réseau aqueduc et du réseau pluvial, pour un montant de 12 500 \$, taxes en sus.

QUE le conseil approuve l'avenant à l'offre de service d'EXP concernant la problématique de drainage du secteur de la 5^e avenue, pour un montant de 6 000 \$, taxes en sus.

QUE ces frais soient comptabilisés dans le programme de subvention TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-587

MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 3 ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-588

RÉSOLUTION RELATIVE À LA NORME DU PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux devaient appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés doit être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT ;

CONSIDÉRANT que tous les immeubles appartenant à la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes :

Numéro de matricule, Adresse de l'immeuble, Numéro de lot, Utilisation actuelle, utilisation antérieure et le mode d'acquisition.

CONSIDÉRANT qu'une recherche de documents a été effectuée en 2016 par l'inspecteur en bâtiment et la directrice générale de l'époque pour chacun des dossiers afin de déterminer l'existence possible d'avis, de correspondance ou d'évaluation d'expert aux fins de trouver les sites de contamination potentiels parmi les propriétés de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y avait aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'acquisition de deux lots (6324406 et 6324408) en 2019 afin de construire le sentier piétonnier reliant les rues Marie-Rose et Marie-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que ces deux lots soient ajoutés à la liste adoptée par le conseil municipal en 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'après vérification aux dossiers de propriété, il n'y a aucun indice que ces deux lots pourraient être potentiellement contaminés ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyé par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu;

QUE le conseil approuve l'ajout des lots 6324406 et 6324408 à la liste des immeubles municipaux et conclut que ces lots ne sont pas des sites potentiellement contaminés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-589

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PERMIS DU MOIS D'AVRIL 2020

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve les dix permis du mois d'avril 2020 pour une valeur totale des travaux de 205 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-05-590

AUTORISATION DE FAIRE EFFECTUER LES NOUVEAUX CERTIFICATS DE LOCALISATION DU 3, RUE MARIE-MADELEINE ET DU 4, RUE MARIE-ROSE SUITE AU PROJET DE SENTIER PIÉTONNIER

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyé par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise la firme d'arpentage Carl Lefèbvre pour refaire les certificats de localisation des 3, rue Marie-Madeleine et 4, rue Marie-Rose, suite au projet du sentier piétonnier, et ce, aux frais de la municipalité, conformément à l'entente de préachat signée par les différentes parties le 7 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme il s'agit d'une séance à huis clos, il n'y a pas de question du public.

2020-05-591

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.